

# Medialog : la RTBF sanctionnée

**Sanction du CSA envers la RTBF et son magazine « Medialog » pour non-respect de ses missions en matière de diffusion de programmes de médiation.**

● **Marc UYTTERHAEGHE**

**C**ela fait quelque temps déjà que la RTBF est dans le collimateur du CSA pour la diffusion de *Medialog*, une émission sur les médias présentée par Thierry Bellefroid et qui « s'adresse aux téléspectateurs, auditeurs et internautes qui s'interrogent sur ce qu'ils écoutent, regardent, lisent chez nous ou ailleurs », précise la RTBF.

Cette émission est imposée

dans le contrat de gestion de la RTBF, à raison d'au moins dix épisodes par an. Le texte dit : « Diffusées à une heure raisonnable sur une chaîne et rediffusées sur une autre. »

Et c'est justement là que le bat blesse : le texte laisse penser qu'il n'y a pas d'horaire imposé pour la rediffusion. Lors d'un contrôle, le CSA a constaté que depuis 2016, le programme restait diffusé une première fois sur la Deux entre 22 h 50 et 23 h 50, mais sa rediffusion à 18 heures 30 sur la Trois avait été remplacée par une rediffusion dans les boucles de nuit (sur la Deux et puis sur la Trois).

## **Manque de mise en valeur**

L'organe de contrôle avait déjà tiqué sur la rediffusion du programme sur La Trois à 18 h 30, estimant que c'était le minimum requis. « En reléguant la

*rediffusion de Medialog dans la boucle de nuit, le collègue estime que la RTBF ne donne pas le signal d'avoir voulu mettre en valeur ce contenu, au contraire, ce qui est regrettable s'agissant d'une émission de service public qui, par définition, est appelée à concerner l'ensemble du public et pas seulement le public limité qui se trouve encore devant son écran en fin de soirée », déclare le CSA dans un communiqué.*

La RTBF a été invitée à se défendre. Elle a invoqué comme principal argument que depuis 2016, il était loisible à tout le monde de regarder l'émission *Medialog* sur Auvio, à toute heure du jour et de la nuit. Pas de quoi convaincre le CSA, qui estime que cette diffusion sur Auvio ne dispense pas le service public de mettre en valeur le programme de médiation sur ses antennes. ■